

608th Council meeting

Brussels, 20 November 1979

Foreign Affairs

**President: Mr. O'Kennedy
Irish Foreign Minister**

The press release for this meeting is unavailable. A summary is reproduced from the Bulletin of the European Communities, No. 11-1979, pp. 92-93

Reorganization of working time: On the basis of a report from the Economic Policy Committee, the Council held an exchange of views on the economic aspects of the reorganization of working time.

608th meeting — Foreign affairs
(Brussels, 20 November)

2.3.21. President: Mr O'Kennedy, Irish Foreign Minister, and Mr Burke, Minister of State, Ministry of Industry, Commerce and Energy of Ireland

Commission: Mr Jenkins, President; Mr Ortoli, Mr Haferkamp, Vice-Presidents; Mr Cheysson, Mr Vouel, Mr Davignon, Mr Tugendhat, Members

Second ACP-EEC Lomé Convention: The Representatives of the Governments of the Member States, meeting within the Council, approved and signed the internal agreements and measures and procedures required for implementation of the second ACP-EEC Lomé Convention and the financing and administration of Community aid. The internal agreement on the financing and administration of aid mobilizes the appropriations to be paid by the Member States under the Lomé Convention and the Decision on the association of overseas countries and territories (OCT).

As far as aid to the OCTs is concerned, the Representatives of the Governments of the Member States agreed to fix the sum at 109 million EUA, consisting of 94 million EUA from the European Development Fund (EDF) and 15 million EUA from the European Investment Bank (EIB). The agreement lays down the operating rules for financial cooperation, determines the procedures for programming, appraising and approving aid and defines the arrangements for monitoring the

use to which aid is put. Lastly, under the agreement a new EDF Committee comprising representatives of the Member States has been set up under the auspices of the Commission and a Committee has also been set up under the auspices of the EIB.²

1980 Generalized Preferences Scheme: The Council recorded its agreement on the 1980 scheme for the developing countries.¹

Food aid: The Council discussed in detail the Community position to be adopted—at the meeting of the Food Aid Committee in London on 29 and 30 November as regards the negotiation of a new Food Aid Convention.

Right of establishment for midwives: The Council discussed final outstanding questions concerning all the various provisions on the right of establishment and freedom to provide services by midwives. It concluded by instructing the Permanent Representatives Committee to continue examining the question with a view to facilitating settlement of the last remaining problem at the next Council meeting.

Conclusion of the GATT multilateral trade negotiations: Following an in-depth discussion which enabled a solution to be reached on the final outstanding problems, the Council accepted the results of the GATT multilateral trade negotiations and took the appropriate decisions regarding the signing of the agreement negotiated in Geneva.³

Steel: The Council held a general policy debate on the package of measures envisaged or proposed by the Commission in its Communication of 9 November on anti-crisis

¹ Point 2.2.41.

² Point 2.2.14.

³ Points 1.3.1 and 1.3.2.

measures for the Community steel industry in 1980.¹ The Commission spelled out the approach it advocates for 1980 and the delegations expressed their general positions on both the internal and external aspects of the question. The Council agreed to continue its discussions on the matter with the aim of reaching conclusions swiftly. To this end it instructed the Permanent Representatives Committee to continue examining the matter in the light of the day's discussion.

609th meeting — Labour and Social Affairs
(Brussels, 22 November)

2.3.22. President: Mr Gene Fitzgerald,
Minister for Labour for Ireland

Commission: Mr Vredeling, Vice-President

Linking work and training for young people:
The Council agreed on a Resolution defining a number of guidelines for the Member States.²

Social security for self-employed migrant workers: The Council took note of the progress of proceedings on the proposals for Regulations amending the 1971 Regulation to cover self-employed and non-employed persons moving within the Community.³ The Council approved the principle of the amending Regulation, subject to appropriate solutions being found to three problems which it has not yet been possible to resolve in a way satisfactory to all delegations and the Commission.

Migrant policies vis-à-vis non-member countries: The Council approved the following conclusions:⁴

The Council took note of the Commission Communication concerning consultation on migration policies *vis-à-vis* non-member countries; it confirmed the importance it

attaches, in accordance with its resolution of 21 January 1974 concerning a social action programme and its resolution of 9 February 1976 on an action programme for migrant workers and members of their families, to appropriate consultation on migration policies *vis-à-vis* non-member countries;

it took note of delegations' comments on the aforementioned Communication;

it considered that, of the various aspects of migration policies on which consultation could be held, efforts should centre on:

- questions regarding the priority to be given to workers who are nationals of the Member States;
- current questions regarding labour from non-member countries arising in the Community's relations with those countries;

The Council recalled point 6 of the Resolution of 9 February 1976 to the effect that the social problems arising for workers who are nationals of the Member States and resident in certain non-member countries and for members of their families should be examined as necessary;

it considered that the appropriate framework and procedures for consultation should be determined with due regard to:

- the nature of the problems which form the subject of consultation;
- the respective powers of the Council, the Commission or the Member States with regard to these problems;

¹ Points 2.1.13 and 2.2.8.

² Point 2.1.42.

³ Point 2.1.47.

⁴ Point 2.1.43.

382941

■***

NOTE BIO(79) 381 AUX BUREAUX NATIONAUX
C.C. AUX MEMBRES DU GROUPE, A M. BURGHARDT DG I, M. LECOMTE
DG VIII ET M. COLMANT, SECRETARIAT GENERAL

■***

OBJET: CONSEIL AFFAIRES GENERALES DU 20 NOVEMBRE 1979

■-----

VOICI LES RESULTATS DU CONSEIL :

1. NEGOCIATIONS COMMERCIALES MULTILATERALES (MARTIN VASEY)

■-----

LE CONSEIL A PU DONNER SON ACCORD POLITIQUE A L'ENSEMBLE DES ACCORDS TARIFAIRES, CODES DE CONDUITE ET AUTRES ARRANGEMENTS NEGOCIES DANS LE CADRE DES NCM AU SEIN DU GATT. LES ACTES JURIDIQUES NECESSAIRES A LA CONCLUSION FORMELLE DES NEGOCIATIONS PAR LA COMMUNAUTE SERONT ADOPTES DANS LES PROCHAINS JOURS. CE RESULTAT A ETE ATTEINT PAR UN COMPROMIS POLITIQUE DE LA PRESIDENCE SUR LA QUESTION DE COMPETENCE (SIGNATURE). SELON CE COMPROMIS, LES ETATS MEMBRES SIGNERONT, A COTE DE LA COMMISSION, LE PROTOCOLE TARIFAIRE POUR LES PRODUITS RELEVANT DU TRAITE CECA (CF. CONCLUSION DU KENNEDY ROUND ET DES NEGOCIATIONS AU TITRE DE L'ARTICLE XXIV), AINSI QUE LES CODES SUR LES NORMES ET SUR LES AVIONS (MAIS PAS SUR LES SUBVENTIONS OU LES ACHATS PUBLICS). LA COMMISSION A FAIT ACTER AU PROCES-VERBAL SA POSITION SELON LAQUELLE L'ENSEMBLE DES CODES RELEVE DE LA COMPETENCE EXCLUSIVE DE LA COMMUNAUTE.

POUR ARRIVER A CE RESULTAT, LE CONSEIL A DU REGLER CERTAINES QUESTIONS CONCERNANT LA MISE EN OEUVRE SUR LE PLAN INTERNE DES CODES ET NOTAMMENT DU CODE SUR LES NORMES, AINSI QUE LA REPARTITION ENTRE ETATS MEMBRES DES CONTINGENTS TARIFAIRES POUR LA VIANDE BOVINE.

2. FIBRES SYNTHETIQUES (DOUBLE PRIX DU PETROLE ET DU GAZ NATUREL AUX ETATS-UNIS)

■-----

LA COMMISSION A PROPOSE AU CONSEIL D'ENTAMER LA PROCEDURE DE PLAINTES PREVUE A L'ARTICLE XXIII DU GATT EN SE BASANT SUR L'ARTICLE XX (i). CET ARTICLE PERMET ENTRE AUTRES AUX PARTIES CONTRACTANTES D'APPLIQUER DES RESTRICTIONS A L'EXPORTATION DES MATIERES PREMIERES NATIONALES JUGEES NECESSAIRES POUR L'APPROVISIONNEMENT D'UNE INDUSTRIE DE TRANSFORMATION NATIONALE AUSSI LONGTEMPS QUE LE PRIX INTERNE DES MATIERES EN QUESTION EST MAINTENU A UN NIVEAU INFERIEUR AU PRIX MONDIAL DANS LE CADRE D'UN PROGRAMME GOUVERNEMENTAL DE STABILISATION ECONOMIQUE (CE QUE LES AMERICAINS FONT DANS LE CAS D'ESPECE POUR LE NAPHTHA), MAIS SEULEMENT A CONDITION QUE DE TELLES RESTRICTIONS N'ENTRAINENT PAS UNE AUGMENTATION DES EXPORTATIONS OU DE LA PRO-
////

NNNN

M. SANTARELLI GPP BERL 1/23 2574 21.11.79

TECTION DE L'INDUSTRIE DE TRANSFORMATION NATIONALE, ET QUE CES RESTRICTIONS N'ENTRAINENT PAS UNE DISCRIMINATION INJUSTIFIEE ENTRE LES PARTIES CONTRACTANTES. LA COMMISSION ENTAMERA IMMEDIATEMENT LES CONSULTATIONS PREVUES A L'ARTICLE XXXIII DE FACON A POUVOIR FAIRE RAPPORT AU CONSEIL DE DECEMBRE. CETTE MANIERE DE PROCEDER A ETE APPROUVEE PAR LE CONSEIL.

LA COMMISSION A SAISI L'OCCASION D'INFORMER LE CONSEIL DE SON INTENTION D'INTRODUIRE DANS LES PROCHAINS JOURS DES DROITS ANTI-DUMPING SUR LES FIBRES ACRYLIQUES EN PROVENANCE DES ETATS-UNIS. (DIS: 17,2 0/0 POUR FIBRES DISCONTINUES, 26,8 0/0 POUR CABLES POUR DISCONTINUES...FIN DIS) CETTE DECISION EST LE RESULTAT D'UNE ENQUETE MENEE SUR PLACE A LA SUITE D'UNE PLAINTE DE L'INDUSTRIE EUROPEENNE EN MAI DERNIER DANS LE CADRE DU REGLEMENT ANTI-DUMPING ET N'EST PAS LIEE DIRECTEMENT AU PROBLEME DU DOUBLE PRIX. LES IMPORTATIONS DES PRODUITS EN CAUSE EN PROVENANCE DES ETATS-UNIS ONT DOUBLE EN DEUX ANS, PASSANT DU 1,7 0/0 DU MARCHE EN 1977 A 3,4 0/0 EN 1979 ET DE 1,1 0/0 A 6 0/0 POUR LE SEUL MARCHE ITALIEN. CES IMPORTATIONS, EFFECTUEES A DES PRIX INFIEURS AUX PRIX EUROPEENS, ONT EU POUR EFFET DE METTRE EN PERIL LES EFFORTS D'ASSAINISSEMENT DE L'INDUSTRIE COMMUNAUTAIRE, QUI CONNAIT DES DIFFICULTES GRAVES DEPUIS PLUSIEURS ANNEES.

3. PREFERENCES GENERALISEES

LE CONSEIL A MARQUE SON ACCORD SUR LE SCHEMA DES PREFERENCES GENERALISEES POUR 1980. OUTRE UNE AUGMENTATION THEORIQUE ASSEZ IMPORTANTE DES POSSIBILITES D'IMPORTATIONS PREFERENTIELLES (VOIR PP-75), LE SCHEMA 1980 COMPORTE DEUX INNOVATIONS NOTABLES NOUVEAU SYSTEME DE PREFERENCES POUR LES PRODUITS TEXTILES (VOIR PP-62) ET INCLUSION DE LA CHINE. LE CONSEIL A PUE METTRE D'ACCORD SUR L'INCLUSION DE QUELQUES CONCESSIONS SUPPLEMENTAIRES POUR LES PVD LES MOINS AVANCES, SUR LA REDUCTION DU DROIT SPECIFIQUE MINIMUM SUR LE TABAC VIRGINIA DE 15 A 13 UCE/100 KG POUR COMPENSER PARTIELLEMENT L'IMPACT DE L'UCE SUR LES DROITS PERCUS EN LIVRES STERLING ET SUR LES DROITS PREFERENTIELS APPLICABLES A L'HUILE DE PALME.

4. PRODUITS DU JUTE

LE CONSEIL A APPROUVE DES DIRECTIVES DE NEGOCIATION POUR LA NEGOCIATION D'ACCORDS SUR CES PRODUITS AVEC L'INDE ET LE BANGLADESH. LES NOUVELS ACCORDS COMPORTERONT LE MAINTIEN DES DROITS ZERO DANS LE CADRE DU SPG MOYENNANT CERTAINS ENGAGEMENTS D'AUTO-LIMITATION, ETANT ENTENDU QUE LES IMPORTATIONS SERONT TOTALEMENT LIBERALISEES A PARTIR DU 1ER JANVIER 1985. LES NOUVELS ACCORDS DEVRONT ETRE MIS EN VIGUEUR A PARTIR DE 1980.

////

CONVENTION DE LOME (HUBERT FERREYRON)

LES NEUF ONT PROCÉDÉ À LA SIGNATURE DE L'ACCORD INTERNE RÉGLANT ENTRE EUX LES PROBLÈMES DE FINANCEMENT ET DE GESTION DES AIDES ACCORDÉES PAR LE FONDS EUROPÉEN DE DÉVELOPPEMENT AUX PAYS ACP, AU TITRE DE LA NOUVELLE CONVENTION DE LOME, AINSI QU'ÀUX PAYS ET TERRITOIRES D'OUTRE MER (PTOM), BÉNÉFICIAIRES D'UN RÉGIME PARALLÈLE.

LE MONTANT TOTAL DU FED EST FIXÉ À 4.636 MIO UCE, DONT 4.542, COMME PRÉVU, POUR LES ACP ET 94 MIO POUR LES PTOM.

ON RAPPELERA AU SUJET DES DES TERRITOIRES L'ÉVOLUTION ENREGISTRÉE DEPUIS 1976 :

A) LES DÉPARTEMENTS FRANÇAIS D'OUTRE MER NE BÉNÉFICIENT PLUS DESORDINAIRE DU FED, LES DISPOSITIONS DES DIVERSES POLITIQUES COMMUNAUTAIRES (FEOGA - FONDS SOCIAL - FONDS REGIONAL) LEUR ÉTANT PLEINEMENT APPLICABLES,

B) PLUSIEURS TERRITOIRES D'OUTRE MER ONT ACCÉDÉ À L'INDÉPENDANCE ET SONT DEVENUES SIGNATAIRES DE LA CONVENTION DE LOME (SURINAM - SEYCHELLES - COMORES - DJIBOUTI - TUVALU - ILES SALOMON - DOMINIQUE - SAINTE LUCIE - KIRIBATI). SAINT VINCENT VA DEVENIR PROCHAINEMENT LE 59ÈME ACP ET LES NOUVELLES HÉBRIDES SUIVront DE PRÈS.

LES QUOTE PARTS DES ÉTATS MEMBRES DANS LE FINANCEMENT DU FED S'ÉTABLISSent COMME SUIV

BELGIQUE	273,524	MILLIONS	D'UCE,	SOIT	5,9	0/0
DANEMARK	115,900	MILLIONS	D'UCE,	SOIT	2,5	0/0
ALLEMAGNE	1 311,988	MILLIONS	D'UCE,	SOIT	28,3	0/0
FRANCE	1 186,816	MILLIONS	D'UCE,	SOIT	25,6	0/0
IRLANDE	27,816	MILLIONS	D'UCE,	SOIT	0,6	0/0
ITALIE	533,140	MILLIONS	D'UCE,	SOIT	11,5	0/0
LUXEMBOURG	9,272	MILLIONS	D'UCE,	SOIT	0,2	0/0
PAYS-BAS	343,064	MILLIONS	D'UCE,	SOIT	7,4	0/0
ROYAUME-UNI	834,480	MILLIONS	D'UCE,	SOIT	18,0	0/0

DIS - LES NEUF ONT ÉGALEMENT ADOPTÉ UNE DÉCISIONS INTERNE FAISANT RÉFÉRENCE AUX OBJECTIFS DE LA CONVENTION EN MATIÈRE DE PROMOTION DE LA DIGNITÉ DE L'HOMME, TELS QU'ILS ONT ÉTÉ RAPPELÉS LORS DE LA CÉRÉMONIE DE SIGNATURE PAR LES PRÉSIDENTS DU CONSEIL CEE ET ACP ET DISPOSANT QUE 'WHEN, IN THE

433226

COUNCILS VIEWS, THESE AIMS AND OBJECTIVES ARE CONSISTENTLY DENIED BY A CONTRACTING PARTY OF THE CONVENTION, THE COUNCIL WILL CONSIDER THE NECESSARY ACTION. - FIN DIS

AIDE ALIMENTAIRE EN CEREALES

■-----■

CERTAINS PROGRES ONT ETE ENREGISTRES QUI DEVRAIENT PERMETTRE A LA COMMUNAUTE DE PARTICIPER A UNE NOUVELLE CONVENTION D'AIDE ALIMENTAIRE QUI POURRAIT ETRE NEGOCIEE EN FEVRIER ET DE PORTER SON ENGAGEMENT DE 1.287.000 A 1.650.000 TONNES DE CEREALES. CERTAINES RESERVES SUBSISTENT TOUTEFOIS QUE DEVRAIT LEVER LE COREPER LA SEMAINE PROCHAINE. LA SOLUTION PROBABLE SERAIT DE PROPOSER LA CONCLUSION D'UNE CONVENTION D'AIDE ALIMENTAIRE INTERIMAIRE, PORTANT EN FAIT SUR LA CAMPAGNE 1980/81, LA COMMUNAUTE SOUHAITANT QU'A L'ISSUE DE LA PROROGATION DE L'ACTUEL ACCORD SUR LE BLE (JUILLET 1981) LE LIEN SOIT RETABLI ENTRE LES DEUX INSTRUMENTS.

■■■■■

A SUIVRE.

AMITIES,
M. SANTARELLI COMEUR
NNNN

NNNN

4

382713

NOTE BIO (79) 381 - SUITE 1 AUX BUREAUX NATIONAUX
C.C. AUX MEMBRES DU GROUPE

CONSEIL AFFAIRES ETRANGERES DU 20 NOVEMBRE

CONSEIL EUROPEEN (PERLOT)

LA PRESIDENCE A VOULU PASSER EN REVUE, LA DERNIERE FOIS AVANT
LE CONSEIL EUROPEEN, LES DIFFERENTS THEMES ET LES DOCUMENTS QUI
S'Y RAPPORTENT

LE PRESIDENT JENKINS A CONFIRME QUE POUR LE JEUDI 22 NOVEMBRE,
LES DOCUMENTS QUI CONSTITUENT LA CONTRIBUTION DE LA COMMISSION
■■■ SERONT A LA DISPOSITION DES ORGANES DU CONSEIL. IL S'AGIT
D'UN PAPIER SUR LA CONVERGENCE ET LES QUESTIONS BUDGETAIRES,
D'UN PAPIER SUR LA SITUATION ECONOMIQUE ET SOCIALE, D'UN
DOCUMENT SUR L'ENERGIE, DU DOCUMENT SUR L'"EUROPE 1990"
DEJA PRESENTE AU CONSEIL EUROPEEN AUQUEL S'AJOUTE UN DOCUMENT
SUR LA TELEMATIQUE ET D'UN PAPIER SUR L'UNION EUROPEENNE.
LE PRESIDENT JENKINS A AUSSI SIGNALÉ QUE LA COMMISSION EXAMINE-
RAIT AUJOURD'HUI LES PROBLEMES QUI RELEVENT DES EXCEDENTS
AGRICILES, EN PARTICULIERS CEUX DU SUCRE ET DES PRODUITS ■■■■■
LAITIERS.

EN PLUS, L'ENVOI D'UN DOCUMENT SUR LES QUESTIONS SOCIALES
DEPEND, A AJOUTE LE PRESIDENT JENKINS, DU ■■■ DEROULEMENT DES
TRAVAUX DU CONSEIL AFFAIRES SOCIALES QUI SE TIENDRA CE JEUDI
MEME.

POUR CE QUI EST DU RAPPORT DES TROIS SAGES, LA PRESIDENCE FAIT
VALOIR QUE LES DEUX COPIES PAR DELEGATION (L'UNE SCLEE
DESTINEE AUX MEMBRES DU CONSEIL EUROPEEN ET L'AUTRE POUR LES
MINISTRES DES AFFAIRES ETRANGERES) DEVAIENT ETRE TRAITEES
AVEC BEAUCOUP DE PRECAUTIONS EN CE QUI CONCERNE LEUR PUBLICITE,
ETANT DONNE QU'IL REVENAIT AU CONSEIL EUROPEEN LUI-MEME DE
DECIDER DE CET ASPECT ET D'AUTRES ASPECTS DE PROCEDURE.

LA DELEGATION FRANCAISE A FAIT SAVOIR QUE SOUS LES POINTS
"DIVERS" ELLE POURRAIT SOULEVER LA QUESTION DES MOUTONS
ET DES RELATIONS AVEC LE PARLEMENT EUROPEEN. A SON TOUR,
LA DELEGATION ALLEMANDE A FAIT CONNAITRE SON INTENTION DE
PARLER DES PROBLEMES ENERGETIQUES.

A SUIVRE
AMITIES
■■■■■ E.PERLOT COMEUR
NNNN

NNNN

E.PERLOT GPP B. 1/20 3810

21.11.79

X

X

E.PERLOT
Perlot

514356

■***

NOTE BIO (79) 381 SUITE 1 ET FIN AUX BUREAUX NATIONAUX
CC. AUX MEMBRES DU GROUPE, A M. BURGHARDT DG 1 ET A M. LECOMTE
DG VIII

■-----

CONSEIL AFFAIRES GENERALES DU 20.11.1979

■-----

■ SIDERURGIE (WILLY HELIN)

■-----

■ 'L'ESPRIT DE SOLIDARITE TRES PROFOND QUI AVAIT ANIME LES ETATS
MEMBRES NE SEMBLE PLUS SE MANIFESTER AVEC LA MEME CLARTE : JE NE
SUIS PAS SUR QUE CE SOIT UN BON SIGNE POUR NOTRE DEBAT SUR LA
POLITIQUE ANTI CRISE DE LA SIDERURGIE POUR 1980.

L'ANNEE 80 SERA UNE ANNEE DIFFICILE POUR LA SIDERURGIE ET JE
CRAINS QUE LES INDICATIONS PEU FAVORABLES DONT LA COMMISSION
FAIT ETAT (BAISSE DES CONSOMMATIONS, RALENTISSEMENT DE L ACTI-
VITE GENERALE) NE SOIENT DEJA EN TRAIN DE SE VERIFIER.
SEULE LA DELEGATION BRITANNIQUE A SOULEVE CE PROBLEME FONDAMEN
TAL.

LE TRAITE DE PARIS N EST PAS LE TRAITE DE ROME.

EN DERNIERE ANALYSE, C EST LA COMMISSION QUI DOIT PRENDRE SA
DECISION.

JE PUIS VOUS ASSURER QU ELLE PRENDRA CETTE FOIS AUSSI SES RES
PONSABILITES.

■ 'ON A OUBLIE UN ELEMENT PERMANENT. LA COMMISSION INSISTE
EN EFFET SUR LA SOLIDARITE PEUT ASSURER LA RESTRUCTURATION.
NOUS REGRETTONS DES LORS QUE LE GOUVERNEMENT ITALIEN N AIT
PAS ETE A MEME DES LES PRESENTE SESSION DE MARQUER SON ACCORD
FORMEL SUR L ENCADREMENT DES AIDES NATIONALES DONT BENEFICIE
LE SECTEUR SIDERURGIQUE.

L'EXPERIENCE DE DEUX ANNEES ET DEMIE DE PLAN ANTI CRISE A DEMON
TRE LA RAPIDITE AVEC LAQUELLE LE MARCHE SIDERURGIQUE PEUT SE
DETERIORER.

LA SITUATION SUR LE MARCHE SIDERURGIQUE EUROPEEN PEUT TRES VIEN
SI NOUS N Y PRENONS PAS GARDE ETRE COMPARABLE A CELLE DE LA
FIN DE L ANNEE 1976 ET DU DEBUT DE L ANNEE 1977.

NOUS N AURONS PAS CETTE FOIS CI L EXCUSE D AVOIR ETE PRIS PAR
SURPRISE. L ANNEE SERA PRINCIPALEMENT DIFFICILE SOUS L ANGLE
DE L EMPLOI ET JE VOUS DEMANDE SI C EST LE MOMENT QUE NOUS
ALLONS CHOISIR POUR DIRE QUE LA SOLIDARITE NE JOUE PAS.

LA COMMISSION N ACCEPTERA PAS CETTE CARICATURE.

EN CES TERMES M. DAVIGNON A PRESENTE LE PROGRAMME ANTI CRISE
DE LA SIDERURGIE POUR 1980 DANS LA NUIT DE MARDI A MERCREDI.

■ (NOUS VOUS RENVYONS EGALEMENT A LA NOTE BIO
365 SUR LA CONFERENCE QUE M. DAVIGNON A FAITE LE 9.11.1979)

■ LIRE EN LIGNE 17 : LA SOLIDARITE POUR RESOUDRE LA CRISE
DE LA SIDERURGIE, PARCE QUE SEULE CETTE SOLIDARITE PEUT ASSU
RER LA RESTRUCTURATION.

////

NNNN

Willy Hélin

GPP: B 2/2

7522 21.11.79

x

x

Manual Santarelli

446688

LA REACTION DE M. DAVIGNON FAISAIT SUITE A UN TOUR DE TABLE AU COURS DUQUEL LA GRANDE MAJORITE DES ETATS MEMBRES A L'EXCEPTION DU ROYAUME UNI ET DANS UNE MOINDRE MESURE DU LUXEMBOURG S'ETAIT PRONONCEE EN FAVEUR NON SEULEMENT D'UNE SUSPENSION DES PRIX MINIMA SUR LES TROIS PRODUITS CONCERNES (ROND A BETON, LAMINES MARCHANDS ET COILS) MAIS POUR UNE ABOLITION PURE ET SIMPLE DU SYSTEME DE PRIX MINIMA.

M. DAVIGNON A INDIQUE LES DANGERS QU'UNE TELLE ATTITUDE COMPORTERAIT EN INSISTANT SUR LE FAIT QU'IL ETAIT INDISPENSABLE QUE LA COMMISSION DISPOSAT DU POUVOIR DE REINTRODUIRE RAPIDEMENT LES PRIX MINIMA POUR CES PRODUITS AU CAS OU LE MARCHÉ SE DETERIORAIT.

DE TOUTE FACON A T IL REPETE NOUS PRENDRONS NOS RESPONSABILITES ET LA DECISION FINALE REVIENT A LA COMMISSION EUROPEENNE. IL RESSORT D'UN TOUR DE TABLE QUI A SUIVI L'INTERVENTION DE M. D'AVIGNON QU'AU MOIS DE DECEMBRE LE PLAN ANTI CRISE POUR 1980 POURRA ETRE ADOPTE.

LA QUESTION QUI RESTE A REGLER EST TOUJOURS CELLE DE L'ADHESION DE L'ITALIE A UN REGLEMENT COMMUNAUTAIRE SUR L'ENCADREMENT DES AIDES DONT BENEFICIE LA SIDERURGIE.

LE MINISTRE ITALIEN DES PARTICIPATION D'ETAT M. SIRO LOMBARDINI A PROMIS QUE SON PAYS SERAIT EN MESURE DE LEVER SA RESERVE DANS LES PROCHAINS JOURS. CETTE ANNONCE A SUSCITE DE LA PART DU MINISTRE OUEST ALLEMAND LE COMTE LAMBSDORFF UNE DECLARATION CLAIRE SELON LAQUELLE LA LEVEE DU VETO ITALIEN "INFLUENCERAIT SENSIBLEMENT L'ATTITUDE OUEST ALLEMANDE A L'EGARD DU PLAN ANTI CRISE 1980".

AMITIES MANUEL SANTARELLI COMEUR
NNNN

NNNN